

L'évaluation en maternelle : le carnet de suivi des apprentissages

TEXTES DE REFERENCE

Point d'information DGESCO (24 août 2015)

Deux outils :

- le **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle;
- une synthèse des acquis de l'élève, établie en fin de cycle 1.

Des principes :

- pour réguler les enseignements de matière dynamique et positive;
- pour objectiver les progrès réalisés par chaque enfant et donner à voir ses réussites;
- pour identifier les points d'alerte et repérer les difficultés spécifiques.

Des repères :

- renseigné régulièrement, selon une fréquence adaptée;
- communiqué régulièrement aux parents
- obligatoire
- format laissé à l'appréciation des enseignants
- communiqué aux parents a minima 2 fois par an.

Les programmes 2015 (BO du 26 mars 2015)

Quel type d'évaluation ?

« Dans le fonctionnement quotidien de la classe, l'enseignant observe et évalue chaque enfant. Il s'agit d'une évaluation **positive** qui rend compte de son parcours, permet de l'aider et lui donne envie de progresser. »

Qu'est-ce qui est évalué ?

« Chaque enseignant s'attache à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le **cheminement** de l'enfant et les **progrès** qu'il fait par rapport à lui-même. » (...)

« A l'école maternelle, l'observation attentive des **réussites** et des **procédures** mises en œuvre par les enfants est au cœur de la démarche d'évaluation positive. »

Quel est le but de l'évaluation ?

« L'évaluation constitue un outil de **régulation** dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. » (...)

« Chaque enseignant s'attache à **mettre en valeur**, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. » (...)

« Dans le fonctionnement quotidien de la classe, l'enseignant observe et évalue chaque enfant. Il s'agit d'une évaluation positive qui **rend compte** de son parcours, permet de **l'aider** et lui **donne envie de progresser.** »(...)

« L'enseignant permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder des traces, de **percevoir leur évolution.** »

Comment évaluer ?

« Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, l'évaluation est mise en œuvre **selon des modalités définies au sein de l'école.** Les enseignants **rendent explicites** pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle. » (...) « Dans le fonctionnement

*quotidien de la classe, l'enseignant observe et évalue chaque enfant. » (...) « A l'école maternelle, l'**observation attentive** des réussites et des procédures mises en œuvre par les enfants est au cœur de la démarche d'évaluation positive. » (...) L'évaluation repose sur une observation attentive et une **interprétation** de ce que chaque enfant dit ou fait. » (...) « L'enseignant permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en **garder des traces**, de percevoir leur évolution. »*

ECUEILS A EVITER

Formaliser et imposer un carnet de suivi à l'échelle du département :

Compte tenu du fait que les modalités d'évaluation sont définies au sein de chaque école, la formalisation qui en découle doit être également définie au sein de l'école afin de favoriser le suivi de l'enfant tout au long de son cycle 1. Une cohérence est à rechercher afin de faciliter la communication en direction des parents et l'implication des élèves : une nouvelle culture de l'évaluation est à promouvoir dans les classes, auprès des parents et des enfants.

Inversement, il convient d'éviter que chaque enseignant conçoive son propre carnet de suivi en dehors de toute concertation ou harmonisation au sein de son école.

Déconnecter la question de l'évaluation de celle de la mise en oeuvre des apprentissages :

L'évaluation et le carnet de suivi qui rend compte des réussites et des progrès dans les apprentissages ne peut pas se concevoir indépendamment des choix posés en termes de pédagogie et de mise en oeuvre des enseignements dans la classe. Il convient d'abandonner l'idée d'une évaluation qui serait sa propre fin ou qui ne serait destinée qu'à nourrir une obligation administrative, celle du « carnet de suivi des apprentissages » (le « carnet de suivi des apprentissages » se substituant au « livret scolaire »).

Une nouvelle culture de l'évaluation doit se mettre en place.

CE QUI DOIT EVOLUER

Le livret scolaire :

Proposé à l'échelle du département dans les années 1990, le livret scolaire a évolué au cours de ces dernières années pour ressembler en général à une liste d'items dont l'enseignant a mesuré l'acquisition, la fréquence de réussite (RR, RF) ou la non-acquisition. Ces items sont parfois :

- déconnectés des enseignements mis en oeuvre dans la classe pour la période concernée (cf lien entre les programmations et les items retenus);
- de valeurs inégales ;
- très souvent les mêmes pour tous les enfants de la classe (différenciation rare).

Ils sont parfois accompagnés de livrets d'évaluations composés d'un corpus d'exercices écrits. Des remarques générales, assez brèves, accompagnent ces répertoires d'items. La cohérence d'ensemble sur le parcours de l'élève au cours de sa scolarité en maternelle n'est que rarement perceptible.

L'implication des enfants :

La culture de l'évaluation destinée à rendre l'enfant conscient de ses progrès pour l'aider dans son parcours est très rarement installée.

Le regard des parents sur l'évaluation :

Dès les années 1990, l'évaluation en maternelle a insidieusement introduit la notion de norme éclairant les parents sur les « manques qui restent à combler ». Ce qui alors n'est qu'une conséquence normale liée à l'âge ou au développement ordinaire des enfants est devenu une source d'inquiétude pour les parents et une source de stress pour les enfants. Le carnet de suivi des apprentissages (et non des résultats) devra rompre avec cette représentation.

L'enseignement et l'évaluation :

En 2001, le site Banquoutils a contribué à asseoir la représentation selon laquelle l'évaluation passe par des pratiques formelles de type papier/crayon au détriment de situation mobilisant l'observation par l'enseignant.

La préoccupation d'évaluer et de laisser des traces est progressivement devenue envahissante dans les classes . On a pu observer une dérive progressive de ces évaluations qui cherchent moins à rendre compte des progrès de l'enfant qu'à justifier la valeur du travail de l'enseignant. Tout se passe comme si les compétences professionnelles de l'enseignant se mesuraient à l'aulne du nombre de feuilles glissées dans le classeur de l'élève.

Les nouveaux programmes (re)définissent une nouvelle identité de l'école maternelle : une école qui s'adapte aux jeunes enfants et qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage (jeu, mémoire, entraînement, résolution de problèmes). L'évaluation doit quant à elle être positive et prendre en compte les progrès des élèves sans pour autant les leurrer sur leurs marges de progrès.

Tout cela suppose une mutation réelle des pratiques professionnelles antérieures : une formation.

Constats :

- Formation en cours sur les nouveaux programmes.
- Documents ressources encore en cours pour certains domaines.
- Repères de progressivité à concevoir.
- Communication du MEN en direction des PE non faite.
- Temps de formation en circonscription non prévu .
- Information des parents /carnet de suivi des apprentissages non faite.

Propositions :

- Ressources en cours de finalisation par le Pôle Maternelle 67:
- Repères de progressivité
- Cadrage institutionnel /carnet de suivi : recommandations
- Module de formation (video, outils de l'enseignant, etc)

